

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Adaptation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales de la classe de terminale à compter de la session 2022

NOR : MENE2121272N

note de service du 13-7-2021

MENJS - DGESCO A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au vice-recteur de la Polynésie française ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices académiques-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

La note de service du 23 juillet 2020 relative à l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) de la classe de terminale de la voie générale du baccalauréat est modifiée comme suit, à compter de la session 2022 :

- la première partie de l'épreuve écrite est constituée d'une synthèse en langue étrangère ou régionale ;
- la composition du dossier que présente le candidat pour la partie orale de l'épreuve terminale dans la spécialité LLCER, dans toutes les langues hormis l'anglais - monde contemporain, est allégée. Le dossier comprend :
 - au moins une des œuvres intégrales étudiées au cours du cycle terminal (œuvre matérialisée par un extrait ou une illustration) ;
 - au moins un texte littéraire, au lieu de deux, sans se limiter au genre romanesque ; le candidat peut prendre appui sur les annexes publiées avec les programmes du cycle terminal, mais peut, s'il le juge pertinent, enrichir son dossier de textes littéraires de son choix ;
 - au plus deux œuvres d'art visuel (affiche, caricature, dessin, extrait de film, peinture, sculpture, etc.) ;
 - au moins un texte non littéraire (article de presse, extrait de discours, d'essai, etc.).

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,

La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval